

## Délibération N° DEL-2022-129

Le lundi 26 septembre 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 20 septembre 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents :** Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

**Dépôts de pouvoir :** M. Henri LECLERE donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, Mme Véronique VADIC donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Christelle BRUNET donne procuration à M. Damien MONTEIL, M. Eric CORREIA donne procuration à Mme Claire MORY, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à M. Benoît LASCOUX

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Guillaume VIENNOIS est désigné secrétaire de séance.

### Education et Jeunesse

#### 27. Attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle au Comité de Jumelage

Rapporteur : Ludovic PINGAUD

Le Comité de Jumelage de Guéret a déposé une demande de subvention exceptionnelle complémentaire à hauteur de 2700 € dans le cadre du séjour trinational de jeunes des villes de Stein, Puck et Guéret qui a eu lieu cette année du 6 au 13 août à Stein.

L'organisation du séjour a été assurée par la Ville de Guéret et le portage financier par le Comité de Jumelage. La somme engagée par le Comité de Jumelage concerne le transport aller-retour Guéret/Stein du groupe des 9 jeunes Guérétois et est financée comme suit :

- Participation des familles 900 €
- Participation Comité de Jumelage 1067,60 €
- Participation Ville 2700 €, compensée par aide OFAJ en provenance de Stein.

Aussi, au vu de ce qui précède il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer favorablement sur l'attribution au Comité de Jumelage d'une subvention exceptionnelle fixée à 2700 €.

adoptée à l'unanimité  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,



Marie-Françoise  
FOURNIER

Accusé de réception en préfecture  
023-212309603-20220926-lmc120220000129-DE  
Date de télétransmission : 29/09/2022  
Date de réception préfecture : 29/09/2022